

CONSEIL MUNICIPAL du 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
J-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Mauricette ODRY		
Catherine SIMONNEAU		
	Anne-Laure THOMAS	J-Claude BADAIRE
Murielle VILLATTE		
J-Pierre BEDU		
	Claude BORNE	Mauricette ODRY
	Marc DEFOSSE	
	Damien DIOT	Michelle PRUNEAU
Claude MONTAIGU		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
16 Janvier 2017	16 Janvier 2017	J-Pierre BEDU

Approbation des comptes rendus des conseils des 24 novembre et 17 décembre 2016

DEVIS TRAITEMENT DE LA LAGUNE/ ETABLISSEMENTS VILLAIN :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis des Etablissements VILLAIN, pour le traitement de la lagune, dont le montant pour l'année 2017 s'élève à 1600,00 €HT.

NOUVELLE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'à partir de janvier 2017 le Conseil Départemental du Loiret a mis en place une nouvelle organisation relative à l'octroi des subventions :

1. Investissement d'intérêt communal
Un appel annuel à projets d'intérêt local avec date limite de dépôt des dossiers au 31 janvier.
2. Dispositif réservé aux communes à faible population (moins 650 habitants)
Pour les projets inférieurs à 20 000 €ht (trois campagnes d'appel à projet par an).

BERGES DE L'ETANG ET CHANGEMENT D'UNE VANNE :

Afin de consolider les berges de l'étang ainsi que le remplacement d'une vanne, en sortie d'étang, il a été demandé des devis à 3 entreprises. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide après étude des différents dossiers, d'attribuer les travaux à l'Entreprise PROCHASSON, pour un montant de 29 102,00 €HT.

Le Conseil charge par conséquent Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal d'Investissement 2017, afin d'obtenir une subvention au meilleur taux, et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

PASSERELLE DU GUE DE LIVOTTE :

Alerté par une association de randonneurs, la Commune de Saint Aignan le Jaillard, a attiré l'attention de la Commune de Saint Florent le Jeune sur le très mauvais état de la passerelle du Gué de Livotte. Cette passerelle se trouvant sur les 2 Communes, l'avis du Conseil est demandé en ce qui concerne sa réhabilitation. Le montant du devis présenté par l'Entreprise Prochasson s'élève à 3 411,00 €HT pris en charge par moitié par la Commune de St Aignan Le Jaillard et la Commune de Saint Florent Le Jeune.

Le Conseil entend ces explications et accepte ce devis, il charge Monsieur le Maire, en corrélation avec Monsieur le Maire de Saint Aignan le Jaillard, de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Val de Sully.

CHANGEMENT DE LA PORTE DU WC DU TENNIS :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que la porte des WC du tennis doit être changée. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, décide d'attribuer les travaux à l'Entreprise 2M Aménagement, pour un montant de 1 886,35 €HT.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Départemental du Loiret afin d'obtenir une subvention au meilleur taux, dans le cadre des aides aux communes à faible population, et l'autorise à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

TRAVAUX DE LA STATION DE DEFERISATION EAU POTABLE :

Le devis relatif aux travaux de la station de déferisation d'eau potable ayant été accepté lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2016, ce dernier, à l'unanimité de ses membres présents charge Monsieur le Maire de demander une subvention au meilleur taux au Conseil Départemental, dans le cadre des investissements 2017, et l'autorise à signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette opération.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE :

Lors du conseil du 17 décembre le Conseil avait approuvé une décision modificative d'un montant de 125,00 €relative à un manque de crédit sur le compte 27638. Suite à une erreur de la Trésorerie de Sully sur Loire, il y a lieu de remplacer cette Décision Modificative en :

Augmentant le compte 27638 de la somme de 125,00 €

Diminuant le compte 2188 (Autres immobilisations) pour la somme de 125,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré, donne son accord pour cette opération.

CHANGEMENT D'HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

A compter du lundi 23 janvier 2017, les nouveaux horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jours	De	A
LUNDI	13h00	16h30
MARDI	13h00	17h30
MERCREDI	10h00	12h00
VENDREDI	13h00	16h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

BADAIRE J-Claude	THOMAS A-Laure	MONTAIGU Claude	BORNE Claude
Maire	Conseillère	Conseiller	Conseiller
	Pouvoir à M. Badaire		Pouvoir à Mme Odry
PRUNEAU Michelle	DIOT Damien	SIMONNEAU Catherine	VILLATTE Murielle
1e Adjointe	Conseiller	Conseillère	Conseillère
	Pouvoir à Mme Pruneau		
ODRY Mauricette	DEFOSSE Marc	BEDU Jean-Pierre	
2e Adjointe	Conseiller Absent	Conseiller Absent	